



Communiqué de presse CPS n°100725



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité – Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

L’Affaire GUEN devant la Chambre d’assises

Le lundi 7 juillet 2025, la Chambre d’assises de la Cour pénale spéciale (« CPS ») a été saisie d’un nouveau dossier. Il s’agit de l’affaire dite « Guen », opposant le Procureur spécial aux accusés Mathurin KOMBO, François BOYBANDA (alias BALERE), Philémon KAHENA (alias CB), Dieudonné GOMITOUA, Edmond BEINA et Jean BAHARA.

Ces accusés sont poursuivis pour avoir commis, dans la sous-préfecture de Gadzi, notamment dans les localités de Guen, Djomo et Gadzi, entre février et mars 2014, en qualité d’auteur, de coauteur direct, d’auteur indirect ou, à titre subsidiaire, en tant que chef militaire ou supérieur hiérarchique, des crimes contre l’humanité, notamment : meurtre, tentative de meurtre, extermination, persécution, déportation ou transfert forcé de population, viol ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, ainsi que tous autres actes inhumains de nature analogue, causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l’intégrité physique ou à la santé physique ou mentale, y compris des mariages forcés ; ainsi que des crimes de guerre, notamment : meurtre, tentative de meurtre, atteintes à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes, traitements cruels tels que la torture, mutilations ou toutes formes de peines corporelles, attaques contre la population civile, viols, pillages et déplacements forcés de population civile.

L’accusé Jean BAHARA fait l’objet d’un mandat d’arrêt et demeure en fuite.

La Première section de la Chambre d’assises a été désignée pour juger cette affaire et entamera prochainement la phase préparatoire aux débats.

Il convient de rappeler qu’à ce stade de la procédure, les accusés sont présumés innocents.

Fait à Bangui, le 10 juillet 2025

Unité d’information et de communication de la CPS

La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d’enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.